



Traité de l'emploi des Saints Pères

Jean DAILLÉ

Oui, pour mieux m'égorger, il prend mes propres armes.
Le prélat à ces mots verse un torrent de larmes.
Il veut, mais vainement, poursuivre son discours :
Ses sanglots redoublés en arrêtent le cours.

(BOILEAU, *Le Lutrin*; chant I)

Ce livre, non réédité depuis 1632, fut un véritable coup de tonnerre dans le ciel de la controverse religieuse au dix-septième siècle entre Catholiques et Protestants ; le *Traité de l'emploi des Saints Pères* va propulser à 35 ans son auteur, Jean DAILLÉ, dans l'arène publique.

Jusqu'alors les Réformés, suivant en cela Calvin, qui connaissait très bien les écrits patristiques, avaient adopté un profil relativement respectueux et conciliant vis-à-vis de cette autorité des Pères que leur opposait fréquemment

l'Église de Rome. Un siècle plus tard, la situation a changé en France : les controversistes catholiques sont devenus beaucoup plus agressifs sur ce terrain, et Richelieu peaufine sa stratégie pour reconvertir un maximum de protestants.

C'est alors que Daillé, chez qui on sent déjà poindre l'esprit du *Discours de la méthode* de son contemporain Descartes, déclare en ouvrant son livre « que les Pères ne peuvent être juges des controverses aujourd'hui agitées... parce que l'entendement ne peut ni ne doit croire en matière de religion, que ce qu'il sait être assurément véritable, » et en poursuivant : « les opinions avancées par les Pères en leurs écrits sont fondées non sur leur autorité, mais sur leurs raisons, elles n'obligent notre croyance qu'en tant qu'elles sont conformes, ou à l'Écriture, ou à la raison, et doivent être examinées par l'une et l'autre... Que l'on examine les Pères par l'Écriture et non l'Écriture par les Pères. »

Selon Alexandre Vinet : « La nouveauté et le piquant du sujet, un plan simple et heureux, une méthode excellente, un style aisé et passablement vif, sans aucune âcreté, ont fait de ce traité le premier livre de controverse vraiment populaire. » Quelques 4 siècles plus tard, tandis que la mouvance néo-réformée bassine les réseaux sociaux avec une fausse dévotion affectée pour les *Pères de l'Église*, la réédition de cet ouvrage d'érudition et de bon sens permet de se rendre compte de la saine attitude que les protestants surent prendre vis-à-vis de la littérature patristique. La table des matières suffit d'ailleurs pour en avoir un aperçu révélateur.



Table des matières

I. Il est difficile de savoir précisément ce que pensaient les pères.

1. Petit nombre des écrits des Pères jusqu'au troisième siècle.
2. Leurs écrits de ce temps-là traitent de questions éloignées des nôtres.
3. Ils sont souvent inauthentiques.
4. Leurs vrais écrits ont été altérés en plusieurs endroits.
5. Ils sont difficiles à comprendre, à cause des modifications de la langue, et de leur style confus.
6. Même lorsque ces écrits expriment clairement une opinion, il n'est pas toujours certain qu'elle soit celle de l'auteur.
7. Souvent les Pères changent d'avis au cours du temps, et rétractent ce qu'ils avaient cru étant jeunes.
8. Encore faut-il s'assurer si les Pères tiennent une certaine opinion comme nécessaire, ou seulement comme probable.
9. On doit discerner si un Père avance une opinion comme étant la sienne, ou s'il rapporte une croyance de l'Église de son temps.
10. Il faut également savoir si tel Père donne une opinion valable pour toute l'Église, ou seulement pour une Église particulière.
11. Enfin, l'opinion exprimée par un Père ne reflète pas nécessairement celle qu'avait alors la majorité des membres de l'Église.

II. L'enseignement des Pères n'est point infallible.

1. Les témoignages que les Pères rendent de la croyance de l'Église ne sont pas toujours certains et véritables.
2. Les Pères eux-mêmes témoignent qu'on ne doit pas les croire aveuglément, sur leurs dires.
3. La manière dont ils écrivent montrent qu'ils ne prétendaient pas nous départager.
4. Ils se sont trompés sur plusieurs points, chacun en particulier, et quelques fois tous ensemble.
5. Ils se sont fortement contredits entre eux sur des questions importantes.
6. En réalité, ni les Catholiques romains, ni les Réformés ne les reconnaissent pour arbitres absolus.

